



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 21 décembre 2017

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mil dix sept, le 21 décembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2017

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN
Présents : 24
Absents : 5
Votants : 28
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GENDRIN, GIMBERT, GLOECKLE, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

ABSENTS : Mme. FAYOLLE
MM. BOUKSARA (pouvoir à M. PEYRONNARD), GAY (pouvoir à Mme. GROS), GERARDO (pouvoir à Mme. CAMPANALE), LE PENDEVEN (pouvoir à M. GENDRIN)

M. Marc BRUNELLO a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

Considérant la note de synthèse jointe au projet de délibération,

Madame l'adjointe chargée des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2017 pour ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice.

Elle présente donc aux membres du conseil municipal la proposition de décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 257 400 € en fonctionnement et à - 164 050 € en investissement, soit une décision modificative totale de 93 350 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	Rappel BP 2017	DM n°1	Total budget
Charges à caractère général (011)	3 398 320	-116 600	3 281 720
Charges de personnel (012)	8 062 000	-200 000	7 862 000
Autres charges de gestion courante (ch 65)	1 399 180	0	1 399 180
Atténuation de produits (ch 014 = FPIC)	463 000	148 150	611 150
Total gestion des services	13 322 500	-168 450	13 154 050
Charges financières (ch 66)	393 000	-8 600	384 400
Charges exceptionnelles (ch 67)	141 300	10 400	151 700
Dotation aux provisions (ch 68)	5 000	-5 000	0
Dépenses imprévues (ch 022)	50 000	-50 000	0
Total dépenses réelles	13 911 800	-221 650	13 690 150
Dépenses d'ordre	4 763 313	479 050	5 242 363
Total dépenses de fonctionnement	18 675 113	257 400	18 932 513
Recettes de fonctionnement	Rappel BP 2017	DM n°1	Total budget
Atténuation de charges (ch 013 = rembt / personnel)	77 500	11 800,00	89 300
Produits des services, du domaine, ventes diverses (ch 70)	1 125 000	3 600,00	1 128 600
Impôts et taxes (ch 73)	13 497 550	227 400,00	13 724 950
Dotations et participations (ch 74)	800 480	54 600,00	855 080
Autres produits de gestion courante (ch 75)	370 230	0,00	370 230
Total recettes de gestion courante	15 870 760	297 400,00	16 168 160
Produits financiers (ch 76)	72 500	-40 000,00	32 500
Produits exceptionnels (ch 77)	44 250	0,00	44 250
Reprises sur provisions (ch 78)	20 000	0,00	20 000
Total recettes réelles	16 007 510	257 400,00	16 264 910
Recettes d'ordre	2 667 603	0,00	2 667 603
Total recettes de fonctionnement	18 675 113	257 400,00	18 932 513

Dépenses d'investissement	Rappel BP 2017 (dont RAR)	DM n°1	Total budget
Immob incorporelles (ch 20)	492 783		492 783
Subv d'équipement versées (ch 204)	302 250	50 000	352 250
Immob corporelles (achats : ch 21)	1 644 297		1 644 297
Immob en cours (travaux : ch 23)	4 701 693	86 050	4 787 743
Total dépenses d'équipement	7 141 023	136 050	7 277 073
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	206 000		206 000
Emprunts et dettes (ch 16)	3 146 600	-300 100	2 846 500
Dépenses imprévues (ch 020)	50 000	0	50 000
Total dép réelles d'investissement	10 543 623	-164 050	10 379 573
Dépenses d'ordre	13 500	0	13 500
Total dépenses d'investissement	10 557 123	-164 050	10 393 073
Recettes d'investissement	Rappel BP 2017 (dont RAR)	DM n°1	Total budget
Subv d'investissement (ch 13)	82 848		82 848
Emprunts et dettes (ch 16 hors 165)	2 018 500	-300 100	1 718 400
Total recettes d'équipement	2 101 348	-300 100	1 801 248
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	491 720		491 720
Emprunts et dettes (165 = rembt de cautions)	10 000		10 000
Produit des cessions (ch 024)	1 878 340	-343 000	1 535 340
Total recettes financières	2 380 060	-343 000	2 037 060
Total rec réelles d'investissement	4 481 408	-643 100	3 838 308
Recettes d'ordre (dont résultat reporté)	6 075 715	479 050	6 554 765
Total recettes d'investissement	10 557 123	-164 050	10 393 073

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 Crolles, le 22 décembre 2017
 Philippe LORIMIER
 Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
 Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
 Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.